

## PROFIL PRIVE PATRIMOINE

Avenant n°1 aux Conditions Générales valant notice d'information  
du contrat PROFIL PRIVE PATRIMOINE (ref PPP 03, PPP04, PPP05)

Cet avenant fait partie intégrante de votre contrat et est à joindre à votre dossier d'adhésion.  
Nous vous invitons à le conserver précieusement.

### ▪ Article 1 - Objet :

Conformément aux dispositions prévues à l'article L.141-4 du Code des assurances, le présent avenant a pour objet d'entériner la suppression du référencement de la société de gestion dénommée « Edmond de Rothschild Asset management (EDRAM) » au sein de la Gestion Pilotée proposée dans le cadre des profils d'investissement du contrat, tels qu'ils sont définis à l'article 8 des conditions générales valant notice d'information.

### ▪ Article 2 – Date d'effet :

Les présentes modifications intervenant à l'article 8 « Profils d'investissement » des conditions générales valant notice d'information sont applicables à compter du **date d'envoi + 3 mois**.

### ▪ Article 3 – Portée :

Seul l'article 8 « Profils d'investissement » des conditions générales valant notice d'information est modifié, toute autre disposition restant inchangée.

Fait à Paris, le **15 septembre 2011**, en deux exemplaires.



Hervé BOUCLIER  
Directeur Général ACMN VIE